



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi, le 13 juin 2019		Heure de départ	18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 9 : Pluie (Température : 15 °C)			
État de la piste	Courses 1 à 9 : Bonne (Variante 2 s)			
Nombre de courses	9	Courses de qualification		Nombre total d'inscriptions 75/90
Total des paris mutuels	\$101,467			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal Weber, Michael	Juge associé Coles, Sharla	Juge associé Frenette, Ben
---	--------------------------------------	--------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Ernie O'Dwyer, le juge de paddock, était présent afin de discuter de l'organisation du personnel visant les premiers intervenants sur les lieux. Le personnel de secours du Hard Rock Casino s'occupera de tout incident survenu sur la piste.

Courses :

- Stephane Lareau est exempté de deux courses
1. Comme il n'y avait que quatre juges au départ pour cette course, la CAJO a retenu l'argent afférent à la 5^{ème} position (règle 18.02 de la CAJO). Rien à signaler.
 2. Le meneur du #8, "MIDNIGHT PLAY", Matt Harvey, a été averti au sujet de sa stimulation alors que le cheval n'était pas en lice pour une position significative. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. On a annoncé la correction du programme pour le #1, "BIG YELLOW", qui ne s'était pas qualifié avec les entraves trotteuses le 9 juin et il n'en a pas portées ce soir non

plus. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Départ retardé à cause d'un équipement brisé (crevaison) pour le #4, "THRILLING TIMES". Enquête pour le #3, "ASHLEYSBEST" (Rodney LaFromboise), au poteau de ¼ de mille ; alors qu'il était en face du #3, il a tourné sa tête vers l'intérieur, a soudainement ralenti et a dévié vers l'extérieur, directement dans le #6, "SPORTS SCENE" (Stephane Brosseau), qui a gagné la course et a par la suite provoqué l'interférence au #5, "THE MIGHTY MARNER" (Marie-Claude Auger), qui est arrivé en 3^{ème} position ; le #2, "ROCZEN HABOVER" (Pascal Berube), est arrivé en 5^{ème} position ; le #3 est arrivé en 2^{ème} position et a été placé en 5^{ème} position pour avoir causé une interférence (règle 22.09 de la CAJO) ; le #3 est arrivé avec de l'équipement brisé (bretelle d'entraves). Richard Hebert, l'entraîneur du #3, a été conseillé de bien faire les changements nécessaires à l'avance pour éviter que ce type d'incident se reproduise à l'avenir. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/-KruiauEhvM>

7. Rien à signaler.
8. La meneuse du #1, "OXFORD COMMA", Marie-Claude Auger, sera présente dans le bureau des juges pour un examen concernant le fait de n'avoir pas réussi à garder l'espace occupé alors que le cheval était capable de le remplir, vers le poteau de ¼ de mille. Rien à signaler.
9. Nouvel alcootest. Examen du bris par le #8, "MOHEGAN BLUE CHIP" (Mike Healey), qui est arrivé en 8^{ème} position, dans le dernier droit, aucune infraction à la règle sur les bris d'allure. Rien à signaler.

Réclamations :

- 3 - Le #6, "MRS DRAGONFIRE", (1 réclamation) pour \$10,500 par Matthew McDonald & Derek Romano (M. McDonald - entraîneur).